

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°17/2015

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	22
Présents	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quinze,

le vingt-six juin à quatorze heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Messieurs Charles de COURSON, Raphaël BLANCHARD, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Pascal DESAUTELS, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jean-Michel POINTUD, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON, Christian BONDZA, Jean-Marc ROZE, Gérard BUTIN

Et Mesdames Valérie MORAND, Stéfana VUIBERT, Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Marie ANCELIN.

**OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE ET GENERALE DE POURSUITE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Vu le rapport du président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits locaux introduisant la possibilité pour l'ordonnateur de délivrer au comptable public une autorisation générale de poursuites par voie de commandement,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement,

Considérant que cette autorisation est de nature à rendre les poursuites plus rapides et donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Madame Claudine PETIT, Payeur départemental, de façon temporaire et générale, à poursuivre par voie de mise en demeure au cours de l'année 2015
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette autorisation temporaire et générale de poursuite au Payeur départemental

ACTE Reçu LE

07 JUL. 2015

PRÉFECTURE DE LA MARNE  
DRCL

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Charles de COURSON

